

Travaux de la Chambre

Nous avons donc la possibilité de traiter toutes ces questions importantes tout en poursuivant parallèlement le débat sur la constitution, car le comité étudiera la résolution tandis que la Chambre des communes étudiera les bills dont j'ai parlé ainsi que le budget et les mesures concernant l'énergie, conformément aux désirs exprimés par le chef du parti conservateur lui-même.

M. Knowles: Il y a deux autres questions que je voudrais poser au leader du gouvernement à propos des travaux de la Chambre. Il y a maintenant 13 ans qu'un comité spécial a recommandé au Parlement d'instaurer un régime de négociation collective pour les employés de la colline parlementaire. Les prédécesseurs du ministre ont promis à plusieurs reprises d'étudier la question. Le ministre peut-il dire si l'on a envisagé la possibilité de présenter un projet de loi à ce sujet pendant cette session?

Mon autre question porte sur les pensions que l'on a décidé d'accorder aux veuves d'anciens combattants au début de la session; c'est que des milliers de veuves sont inquiètes et mécontentes de devoir attendre quatre, cinq ou six ans avant de les recevoir. Le leader du gouvernement à la Chambre parlera-t-il avec son collègue le ministre des Affaires des anciens combattants de la possibilité de présenter un autre projet de loi dans le courant de la session afin de modifier le chapitre 19 des statuts de 1980 pour abrégé ou annuler cette période d'attente qui est extrêmement injuste?

M. Pinard: Je répondrai d'abord à la première question, madame le Président. Le sujet que le député a abordé n'est mentionné nulle part dans le discours du trône. Aussi, je ne pense vraiment pas que l'on ait l'occasion d'étudier un projet de loi sur la question qui a été soulevée par le député au cours de cette session.

Passons à la deuxième question. Ce n'est pas la première fois que le député s'y intéresse. Je parlerai volontiers au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants mais je ne peux pas garantir qu'il acceptera de modifier notre mesure législative maintenant.

M. Knowles: Nous en reparlerons.

M. Dick: Madame le Président, toujours dans le cadre des travaux de la Chambre, j'aimerais faire une remarque à propos de la question qui vient d'être soulevée. C'est une interprétation erronée des faits qu'il faut, à mon avis, corriger tout de suite. Le Président du Conseil privé (M. Pinard) a paraphrasé une déclaration du premier ministre (M. Trudeau) mais en a mal saisi le contenu. J'ai sous les yeux l'extrait de l'intervention du premier ministre; elle dit ceci:

Le Président a prié le Parlement de se réunir lundi pour entamer le débat sur cette résolution. Tous les députés représentant toutes les régions du pays devront participer à ce débat historique.

Il voudrait dire le débat sur la résolution.

M. Pinard: Je voudrais seulement dire que nous sommes totalement d'accord avec cela. Je le répète, le débat ne s'achèvera pas avec la décision de renvoyer la question au comité. Il se poursuivra en comité; après quoi la résolution fera à nouveau l'objet d'un débat à la Chambre. Ainsi tous les députés auront l'occasion de prendre la parole, non seulement lors de la première étape, mais au cours des trois étapes de la résolution. Voilà ce que j'ai dit, madame le Président.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, madame le Président. Quand la résolution nous reviendra du comité, il sera trop tard. Nous avons des instances à présenter. Quelques députés seulement font partie du comité. Nous avons des instances à faire au nom de nos commettants, et on ne devrait pas nous refuser le droit de le faire.

M. Pinard: Madame le Président, c'est le chef du parti du député qui préconisait, quand il était au pouvoir, la création d'un grand nombre de comités appelés à examiner les questions importantes. Je fais confiance à nos institutions, y compris au système des comités. Comme je le disais, la question ne sera pas étudiée exclusivement au comité. La Chambre l'étudie actuellement, le comité va l'étudier et la résolution reviendra à la Chambre. Le député devrait donc se sentir beaucoup plus rassuré maintenant qu'il sait qu'il aura l'occasion de prendre la parole à ce sujet, que ce soit à l'étape actuelle, au comité ou encore quand la résolution reviendra à la Chambre.

M. Taylor: Je ne me sens pas rassuré du tout. Je veux dire ce que j'ai à dire tout de suite.

Mme le Président: A l'ordre! Je n'ai pas accordé la parole au député.

● (1600)

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, au cours de cet échange de propos entre les leaders parlementaires des trois partis à la Chambre, il a été question de la loi créant la corporation des postes. Je voudrais donc rappeler que mes amis d'en face ont déjà exprimé publiquement à la Chambre leur appui de principe et leur désir de coopérer à l'adoption rapide de cette loi. J'espère que cette bonne intention exprimée il y a quelques mois demeure, et qu'il sera possible de trouver du temps pour adopter cette loi. Les unions qui ont des conventions collectives à renégocier très prochainement espèrent pouvoir le faire sous l'empire du Code du travail plutôt que sous celui de la Fonction publique.

Par conséquent, il est nécessaire d'obtenir la coopération de tous les partis politiques à la Chambre pour réaliser ceci, et j'ose espérer qu'on trouvera du temps pour le faire, même s'il faut demander à nos honorables amis d'en face de sacrifier peut-être une journée consacrée à l'opposition pour discuter de cette loi.